



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 13.602.387 euros
Siège social : La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon
809 705 304 R.C.S. La Roche-sur-Yon

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission d'un nombre maximum de 1.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible uniquement, au profit des actionnaires, d'un montant maximum de 25 millions d'euros, prime d'émission incluse, sur la base du prix d'émission maximum par action (25 euros).

Délai de priorité des actionnaires : du 23 novembre 2021 au 29 novembre 2021 inclus
Période de souscription à l'offre au public : du 23 novembre 2021 au 29 novembre 2021 inclus
Période de souscription au placement global : du 23 novembre 2021 au 30 novembre 2021 inclus
Prix maximum de souscription applicable au délai de priorité, à l'offre au public et au placement global : 25 euros par action
Prix minimum de souscription applicable au délai de priorité, à l'offre au public et au placement global : 21,43 euros par action

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le prospectus a été approuvé par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129. L'AMF approuve ce prospectus après avoir vérifié que les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du prospectus. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation quant à l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le prospectus a été approuvé le 19 novembre 2021 et est valide jusqu'au 2 décembre 2021 et devra, pendant cette période et dans les conditions de l'article 23 du règlement (UE) 2017/1129, être complété par un supplément au prospectus en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles. Le prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 21-495.

Le prospectus a été établi pour faire partie d'un prospectus simplifié conformément à l'article 14 bis et à l'annexe V bis du Règlement Prospectus modifié par le règlement (UE) 2021/337.

Le prospectus est disponible sans frais au siège social de HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES (la « **Société** »), ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

*Coordinateur Global, Chef de file et
Teneur de Livre Associé
Conseil Financier*



ODDO BHF

*Coordinateur Global, Chef de file et
Teneur de Livre Associé*

TABLE DES MATIERES

I.	RESUME DU PROSPECTUS.....	1
II.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	3
III.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE.....	3
IV.	FACTEURS DE RISQUES	4
V.	ETATS FINANCIERS	10
VI.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	11
VII.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	12
VIII.	CONDITIONS DE L'OFFRE, ENGAGEMENTS FERMES ET INTENTIONS DE PRENDRE UNE SOUSCRIPTION, ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONVENTIONS DE PRISE FERME ET DE PLACEMENT	15
IX.	INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES ACTIONS ET LEUR SOUSCRIPTION	18
X.	RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PRÉVUE DU PRODUIT.....	22
XI.	PERCEPTION D'AIDES D'ÉTAT	22
XII.	DÉCLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET	23
XIII.	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT.....	23
XIV.	CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	24
XV.	DILUTION ET PARTICIPATION APRÈS L'ÉMISSION	24
XVI.	DOCUMENTS DISPONIBLES	26

REMARQUES GENERALES

Dans le présent document, et sauf indication contraire, les termes « **Groupe** » ou « **HOFFMANN GREEN CEMENT** » désignent le groupe de sociétés constitué de la Société et, le cas échéant, de ses filiales.

Avertissement

Le Prospectus contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société ne prend aucun engagement, ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations. Il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Le Prospectus comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui, par nature, pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le Prospectus pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le règlement général de l'AMF et le règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risque décrits à la section IV « Facteurs de risques » du Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou les objectifs de la Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Prospectus, pourraient avoir le même effet négatif.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le Prospectus ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Prospectus peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Informations incorporées par référence

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont incorporés par référence dans le Prospectus :

- Le Rapport Financier Semestriel 2021 (« **RFS 2021** ») pour la période intermédiaire au 30 juin 2021, disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr), en ce compris :
 - les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité tels que présentés à la section 1.4 du RFS 2021 ;

- les principales tendances depuis le 30 juin 2021, telles que présentées à la section 1.3 du RFS 2021 ;
- les comptes consolidés semestriels en normes IFRS au 30 juin 2021, étant précisé que ces comptes n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'une revue limitée par le commissaire aux comptes, tels que présentés à la section 2 du RFS 2021;
- Le Rapport Financier Annuel 2020 (« **RFA 2020** ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr), en ce compris :
 - les comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020 audités et le rapport du commissaire aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 159 à 234 et pages 235 à 240 du RFA 2020 ;
 - les comptes sociaux en normes françaises de l'exercice clos le 31 décembre 2020 audités et le rapport du commissaire aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 241 à 278 et pages 279 à 284 du RFA 2020.

Egalité d'accès à l'information

L'information faisant l'objet du Prospectus permet de maintenir, et rétablir, le cas échéant, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

I. RESUME DU PROSPECTUS

Section A – Introduction et avertissements

Valeurs mobilières de l'émetteur : actions ordinaires (ALHGR, code ISIN FR0013451044).

Coordonnées de l'émetteur : HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, France (code LEI : 9695000ETCC5C2IUVB29).

Autorité compétente ayant approuvé le Prospectus le 19 novembre 2021 : AMF, 17 place de la Bourse, 75002 Paris.

Avertissements : ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les actions de la Société doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section B – Informations clés de l'émetteur

Principales activités : fondée en 2014, la Société conçoit, produit et commercialise des ciments innovants décarbonés avec une empreinte carbone significativement réduite par rapport au ciment traditionnel. Les ciments Hoffmann Green, fabriqués aujourd'hui sur un premier site industriel 4.0 (H1) sans four ni cheminée, adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction et présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures aux ciments traditionnels. Aujourd'hui, la Société propose 4 technologies de ciments bas carbone aux performances élevées qui adressent les principaux marchés du secteur de la construction : **1) H-EVA** (272 Kg de CO₂/tonne de ciment) : technologie ettringitique par voie alcaline permettant de produire du béton plus particulièrement utilisé comme liant constituant les routes, mais aussi pour les mortiers, les enduits et les bétons de chantier ; **2) H-UKR** (188 Kg de CO₂/tonne de ciment) : solution basée sur l'utilisation d'un co-produit de l'industrie sidérurgique appelé « laitier de haut fourneau », destinée aux marchés du béton préfabriqué et du béton « prêt à l'emploi » (BPE) ; **3) H-P2A** (< 250 Kg de CO₂/tonne de ciment) : un ciment qui se présente sous la forme d'une solution géopolymère à base d'argile activée et de silicate, qui permet d'obtenir une colle 100% minérale, non inflammable et sans composés organiques volatils (COV) ; **4) H-IONA** (142 Kg de CO₂/tonne de ciment) : dernière technologie lancée en septembre 2021, H-IONA est le ciment à l'empreinte la plus faible du marché en Europe avec des émissions de CO₂ divisées par 6 par rapport au ciment traditionnel (les processus de fabrication du ciment Portland traditionnel de type CEM I et de type CEM II/A étant respectivement à l'origine de l'émission de 881 Kg de CO₂/tonne de ciment, d'une part, et d'environ 720 à 750 Kg de CO₂/tonne de ciment (*source* : ATILH), d'autre part, étant précisé que la Société ne compare ses ciments qu'avec les ciments de type CEM I, lesquels sont de qualité équivalente). Ce ciment répondant à la norme NF EN 15743 en termes d'exigences mécaniques, physiques, chimiques et de durabilité, et ayant le marquage CE, vise de nombreux domaines de la construction et est accessible au grand public via des sacs de 25 Kg. La Société vend aujourd'hui ses différents ciments à environ 220 € / tonne en moyenne, et prévoit de commercialiser 10.000 tonnes de ciment sur l'année 2021, comme indiqué dans le RFS 2021 (contre 20.000 tonnes annoncées dans le RFA 2020). La Société ambitionne d'atteindre 3 % de parts de marché pour ce qui concerne le marché du ciment en France, pour un chiffre d'affaires de 130 M€ à horizon 2026. Pour ce faire, la Société poursuit son plan industriel visant à construire deux usines (H2, dont la construction est d'ores et déjà en cours, et H3) d'une capacité de production unitaire de 250.000 tonnes chacune d'ici 2024/2025 (H2 en 2022 et H3 en 2024/2025), et initie un nouveau plan visant notamment à développer les activités à l'international au travers d'accords de licence conclus avec des partenaires en vue de produire sur les premiers sites industriels hors de France en 2025/2026.

Incidence économique et financière de la pandémie de COVID-19 : en 2020, les mesures de confinement et la fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l'activité de la Société. En 2021, la Société reste impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Beaucoup d'entreprises du secteur de la construction limitent encore les contacts en présentiel avec leurs fournisseurs et partenaires, ce qui freine le développement commercial de la Société et en particulier la prospection auprès de nouveaux clients, en France et à l'international.

Section C – Informations clés sur les valeurs mobilières

Nature, catégorie et code ISIN : les 1.000.000 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), dont l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris (« **Euronext Growth** ») est demandée dans le cadre de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible uniquement, au profit des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital avec Délai de Priorité** ») visée par le Prospectus, seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions ordinaires existantes de la Société (les « **Actions Existantes** »). Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0013451044.

Valeur nominale : 1,00 euro.

Droits attachés aux Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles seront soumises aux statuts de la Société, porteront jouissance courante et donneront droit à tous les droits attachés aux Actions Existantes (notamment : droit à dividendes, droit de vote (double le cas échéant), droit préférentiel de souscription, droit de participation à tout excédent en cas de liquidation).

Section D – Informations clés sur l'Offre

Structure de l'émission : un nombre maximum de 1.000.000 Actions Nouvelles seront émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Délai de Priorité, sur le fondement de la 11^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le 4 juin 2021 (l'« **Offre** »). Les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité feront l'objet d'une offre globale, comprenant (i) une offre au public en France à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre au Public** ») ; et (ii) un placement global destiné à des investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») en France et dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon). Un nombre inférieur d'Actions Nouvelles pourra être émis en fonction de la demande dans le cadre de l'Offre.

Prix de souscription des Actions Nouvelles : le prix des Actions Nouvelles offertes dans le cadre du délai de priorité et de l'Offre au Public sera égal au prix des Actions Nouvelles offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). Le Prix de l'Offre sera fixé à la date de clôture du Placement Global par le Directoire de la Société. Le Prix de l'Offre ne pourra excéder 25 euros (le « **Prix Maximum** ») et pourra être librement fixé en-dessous du Prix Maximum, sans être inférieur à 21,43 euros.

Montant de l'émission : sur la base du Prix Maximum, le montant maximum total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 25.000.000 euros (dont 1.000.000 euros de nominal et 24.000.000 euros de prime d'émission) (le « **Montant Maximum** »).

Révocation / suspension de l'Offre : l'Offre sera annulée par la Société à la date de règlement-livraison si les souscriptions reçues n'atteignent pas un minimum de 75 % du Montant Maximum, soit un montant de 18,75 millions d'euros.

Réduction de la souscription : les ordres de souscription dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Global pourront être réduits en fonction de la demande et du nombre d'Actions Nouvelles souscrites par les actionnaires au titre du délai de priorité.

Délai de priorité : le délai de priorité de souscription accordé aux actionnaires du 23 novembre 2021 au 29 novembre 2021 (inclus) à 17 heures n'est ni cessible ni négociable. Les actionnaires dont les actions seront inscrites en compte à la date du 22 novembre 2021 bénéficieront de ce délai de priorité uniquement à titre irréductible, durant lequel ils auront, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent à cette date, une priorité irréductible à la souscription des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre à hauteur de leur quote-part dans le capital de la Société. Les actionnaires souhaitant souscrire un nombre égal ou en deçà du nombre d'Actions Nouvelles auquel ils peuvent prétendre au titre du délai de priorité ne pourront pas être réduits en deçà de ce nombre (sous réserve de la règle d'arrondi du nombre d'Actions Nouvelles attribuées) et auront la certitude d'être servis intégralement, que l'augmentation de capital soit réalisée à 100 % ou qu'elle soit réalisée pour un montant compris entre 100 % et 75 % (inclus) du Montant Maximum. La fraction de l'ordre excédant ce nombre d'Actions Nouvelles constituera un ordre supplémentaire, qui sera alloué à la seule discrétion de la Société, sans bénéficier d'une quelconque priorité.

Offre au Public : période de souscription ouverte uniquement en France du 23 novembre 2021 au 29 novembre 2021 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Placement Global : période de souscription ouverte du 23 novembre 2021 au 30 novembre 2021 (inclus). Les ordres devront être reçus au plus tard le 30 novembre 2021 avant 12 heures (heure de Paris) (date indicative).

Les ordres de souscription devront expressément mentionner le nombre d'Actions Nouvelles souhaitées.

Intentions de souscription des principaux actionnaires ou membres de ses organes d'administration ou de direction, entendant souscrire à plus de 5 % des Actions Nouvelles : deux actionnaires de la Société se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'Offre à hauteur de 90.000 Actions Nouvelles, soit 9 % du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu, à des prix, pour certains, inférieurs au Prix Maximum, mais en totalité supérieurs au prix médian. La Société n'a pas connaissance d'intention d'autres actionnaires ou membres de ses organes d'administration ou de direction quant à leur participation à l'Offre.

Utilisation et montant net estimé du produit : sur la base du Prix Maximum, le produit net maximum estimé de l'émission des Actions Nouvelles s'élève à environ 24,2 millions d'euros. Il contribuera globalement au financement du lancement du développement de la Société à l'international et de l'accélération de son développement en France comme suit : **1) Lancement du développement à l'international** (65 % du produit net maximum estimé, soit environ 15,7 M€) – **a)** mise en œuvre de contrats de licence à l'international portant sur l'utilisation des technologies (ciments) et des procédés industriels de la Société avec des partenaires (acteurs locaux, indépendants, actifs dans le secteur de la construction) qui financeront, construiront et exploiteront des sites industriels Hoffmann Green Cement situés dans des zones géographiques matures en termes de réglementation carbone, pouvant être assortis, sur demande du ou des partenaires, de possibles participations minoritaires de la Société dans des joint-ventures créées à cet effet entre le ou les partenaires et la Société. Ces partenaires commercialiseront les technologies Hoffmann Green Cement sur leur territoire géographique. L'utilisation des technologies et des procédés industriels de la Société par ces partenaires sera susceptible de générer, dans le cadre de la mise en œuvre de ces contrats de licence, des redevances pour la Société (au forfait et/ou sur ventes) dont le montant sera corrélé au nombre de sites industriels Hoffmann Green Cement construits (la durée de construction d'un site industriel Hoffmann Green Cement étant estimée entre 18 et 24 mois) et effectivement exploités par les partenaires – **b)** constitution d'une équipe en charge de l'internationalisation tant pour l'identification et la gestion des partenariats que pour le support technique, industriel et commercial auprès des partenaires ; **2) Accélération du développement en France** (35 % du produit net maximum estimé, soit environ 8,5 M€) – **a)** internalisation de certains processus industriels avec la construction d'une centrale à béton sur le site de H2 pour mener en interne les essais R&D des futures technologies de la Société et être plus autonome en matière de R&D ; investissement dans quelques centrales à béton mobiles pour alimenter les différents chantiers au niveau national non adressés par les réseaux actuels de la Société – **b)** renforcement des équipes commerciales consacrées au développement des ventes de sacs de ciments H-IONA, à la prescription et à la gestion de projets à l'échelle nationale, et accroissement de la présence de la Société au sein des réseaux de distribution. En cas de réalisation de l'Offre à 75 %, la Société réduira les montants à investir pour permettre son développement à l'international et en France, en conservant toutefois les proportions ci-dessus, ce qui pourrait réduire la vitesse de développement envisagée.

Engagements de conservation : Messieurs Julien Blanchard (Président du Directoire), directement et indirectement au travers de Gillaizeau Terre Cuite, David Hoffmann (membre du Directoire), directement et indirectement au travers de Hoffmann Capital Holding, ainsi que la SAS Cougnaud, Madame Isabelle Mommessin et Hestia (membres du Conseil de surveillance), ont contracté l'engagement de conserver leurs actions Hoffmann Green Cement Technologies pendant 6 mois à compter du 2 décembre 2021.

Engagement d'abstention : 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles.

Dilution résultant de l'Augmentation de Capital avec Délai de Priorité :

Impact de la dilution sur le capital (en %)	Participation de l'actionnaire (base non-diluée)	Participation de l'actionnaire (base diluée)
Avant l'Offre	1,00	1,00
Après l'Offre à 100 % (dilution maximum correspondant à l'émission de 1.000.000 Actions Nouvelles)*	0,93	0,93

*Il est rappelé qu'un nombre inférieur d'Actions Nouvelles pourra être émis en fonction de la demande dans le cadre de l'Offre.

Déclaration sur le fonds de roulement : à la date du Prospectus, la Société atteste que, de son point de vue, avant la réalisation de l'Offre objet du Prospectus, son fonds de roulement net est suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois.

II. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

La Société a pour dénomination sociale : Hoffmann Green Cement Technologies.

Le siège social de la Société est situé : La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, France.

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 9695000ETCC5C2IUVB29.

La Société est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro d'identification 809 705 304.

La Société conçoit, produit et commercialise des ciments innovants décarbonés avec une empreinte carbone significativement réduite par rapport au ciment traditionnel. Pleinement conscient de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, le Groupe considère être à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid et propre, sans clinker.

Les ciments Hoffmann Green, fabriqués aujourd'hui sur un premier site industriel 4.0 (H1) sans four ni cheminée, adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction et présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel. Aujourd'hui, la Société propose 4 technologies de ciments bas carbone aux performances élevées qui adressent les principaux marchés du secteur de la construction.

Il est rappelé que la raison d'être de la Société est d'agir sur le climat et l'environnement autrement et dès maintenant, en concevant et produisant des ciments décarbonés. Grâce aux solutions technologiques innovantes de la Société, les acteurs de la construction pourront réduire significativement leur empreinte carbone avec un béton éco-responsable afin de créer les villes durables de demain. Le processus de fabrication des ciments Hoffmann Green favorise l'économie circulaire en ayant recours à des ressources locales et à des co-produits issus de l'industrie, ce qui permet de préserver les ressources naturelles. Le projet industriel que la Société porte renoue avec un dynamisme entrepreneurial « nouvelle génération », intégrant l'impact environnemental, social et sociétal de ses activités, afin de préparer un avenir meilleur et plus durable pour les générations futures.

Site internet : www.ciments-hoffmann.fr ; sur lequel les investisseurs peuvent trouver des informations sur les activités de la Société, les produits qu'elle fabrique ou les services qu'elle fournit, les principaux marchés où elle est en concurrence, ses principaux actionnaires, la composition de ses organes d'administration, de gestion, de surveillance et de direction, et les informations incorporées par référence. Il est précisé que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du Prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Prospectus.

III. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Responsable du Prospectus

Monsieur Julien BLANCHARD, Président du Directoire.

Attestation de la personne responsable

J'atteste que les informations contenues dans le Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 19 novembre 2021,
Monsieur Julien BLANCHARD,
Président du Directoire

Désignation des Experts

Néant.

Informations provenant d'un tiers

Néant.

Déclaration relative au Prospectus

Le Prospectus a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Prospectus ni sur la qualité des actions auxquelles le Prospectus se rapporte.

L'AMF n'approuve ce Prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus.

Le Prospectus est établi conformément à l'article 14 bis et à l'annexe V bis du Règlement Prospectus modifié par le règlement (UE) 2021/337.

IV. FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce son activité dans un environnement évolutif comportant de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs, avant de procéder à la souscription ou à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le Prospectus.

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité tels que présentés à la section 1.4 du RFS 2021 sont incorporés par référence dans le Prospectus, à l'exception des risques liés à la crise sanitaire de la COVID-19 et à la dépendance des fournisseurs qui sont mis à jour ci-après. Un nouveau risque lié au développement de l'activité de la Société à l'international a par ailleurs été intégré dans le Prospectus. Les nouveaux facteurs de risques présentés ci-après, spécifiques aux Actions Nouvelles (tel que ce terme est défini ci-après), constituent une nouvelle catégorie qui s'ajoute aux cinq catégories présentées à la section 1.4 du RFS 2021.

Facteurs de risques relatifs au Groupe

A la date du Prospectus, chacun des facteurs de risques relatif à la Société, qu'il soit développé ci-après ou à la section 1.4 du RFS 2021 incorporé par référence dans le Prospectus, est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, sa réputation ou ses parties prenantes. Chacun de ces risques est spécifique à la Société et est classé, en fonction de son degré de criticité, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 5 catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par degré de criticité net décroissant selon l'appréciation de la Société à la date d'approbation du Prospectus, laquelle tient compte des mesures de gestion des risques. Les facteurs de risques les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque.

La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
--------------------	--------------------------	-------------------	------------------------

Risques liés à la crise sanitaire de la COVID-19			
Risques liés à la crise sanitaire de la COVID-19*	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés aux activités de la Société			
Risques liés à l'environnement concurrentiel et au déploiement de l'outil industriel*	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés au fonctionnement des sites de production*	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs*	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la réputation et à l'image de la Société	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance aux personnes clés	Limité	Elevé	Modéré
Risques liés à l'industrie cimentière			
Risques liés à la dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier et des travaux publics	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés aux contraintes réglementaires	Limité	Limité	Limité
Risques juridiques			
Risques liés à la propriété intellectuelle*	Elevé	Elevé	Elevé
Risques financiers			
Risques liés au besoin de fonds de roulement	Limité	Elevé	Modéré

Risques liés à la crise sanitaire de la COVID-19 (mis à jour à la date du Prospectus)*

En 2020, les mesures de confinement et la fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l'activité de la Société. La concrétisation de certains accords commerciaux a été retardée. Les essais techniques menés en collaboration avec certains partenaires sur leurs sites ont été significativement réduits voire suspendus au cours de l'exercice 2020 ce qui a généré un important retard dans la réalisation de ces essais ainsi que dans la délivrance des Appréciations Techniques d'Expérimentation (ATEX) par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), et en conséquence dans la livraison des volumes de ciment sous-jacents auxdits ATEX sur les chantiers.

Au premier semestre 2021, la Société était encore impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Beaucoup d'entreprises du secteur de la construction limitent encore les contacts en présentiel avec leurs fournisseurs et partenaires, freinant ainsi le développement commercial de la Société, et en particulier la prospection auprès de nouveaux clients, en France et à l'international. A la date du présent Prospectus, la Société ne ressent presque plus les effets de la crise sanitaire dans la mesure où l'activité reprend au fur et à mesure un rythme normal. Néanmoins, le risque que l'apparition de nouveaux variants du virus génère une nouvelle vague de COVID-19, laquelle entraînerait la mise en place de nouvelles mesures gouvernementales restrictives de liberté venant ralentir l'ensemble de l'activité économique, ne peut être écarté. La probabilité d'occurrence de ce risque est considérée comme modérée bien qu'elle soit difficile à évaluer.

Outre l'impact que générerait une éventuelle reprise de la crise de la COVID-19 sur l'activité de la Société en France, cette reprise pourrait également entraîner un retard dans la stratégie de développement à l'international de la Société, en générant notamment des retards dans la concrétisation d'accords de licence, ou bien des retards dans les projets de construction ou plus généralement dans le développement commercial dans les différents pays à l'étranger dans lesquels des partenariats seraient conclus. Les risques liés à une pandémie mondiale comme celle de la COVID-19 sont plus généralement la baisse globale de l'activité, la détérioration de la situation économique de la Société liée à cette baisse et à d'éventuels retards de paiement engendrés par cette crise sanitaire et les nouvelles vagues successives. L'ampleur de ce risque est donc élevée.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

Risques liés aux activités de la Société

Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs (*mis à jour à la date du Prospectus*)*

Le processus de fabrication des ciments Hoffmann Green, décrit à la section 2.2.1.2 « Les ciments Hoffmann Green : des ciments innovants divisant l'empreinte carbone par 5 » du RFA 2020, repose sur l'utilisation de co-produits issus de l'industrie :

- le laitier de haut fourneau : co-produit généré par la production d'acier ;
- l'argile : co-produit issu du lavage de granulats et de boues d'argiles ; et
- le gypse ou le désulfogypse : le gypse est issu de déblais de chantiers et le désulfogypse est généré par les centrales thermiques.

A la date du Prospectus, compte tenu du lancement récent de la fabrication des ciments Hoffmann Green, la Société fait appel à un nombre restreint de fournisseurs de co-produits, principalement localisés en France, et est donc exposée à un risque de dépendance vis-à-vis de ces derniers.

Le recours à un nombre restreint de fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des produits, d'origine des produits ou de non-respect des réglementations applicables. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entraîner des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation qui leur est applicable. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa

situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. Cette dépendance pourrait par ailleurs s'intensifier dans le cadre de la stratégie de développement de l'activité de la Société en France et à l'international dans la mesure où la Société devra faire face à des besoins accrus de matières premières.

La Société entretient toutefois de bonnes relations commerciales avec ses fournisseurs de co-produits et estime proposer à ces derniers une opportunité pour valoriser leurs co-produits. La Société n'a pas enregistré de perte de contrat avec un de ses fournisseurs depuis sa création.

Par ailleurs, il est précisé que :

- d'autres sociétés, en France et à l'étranger, ont pour activité la production des co-produits susvisés, ce qui minimise l'état de dépendance de la Société à l'égard notamment des fournisseurs des deux principaux co-produits que sont le laitier de haut fourneau et l'argile ; et
- la Société a pour objectif d'étendre encore le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer ses ciments, afin de diversifier ses sources d'approvisionnement. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse (voir la section 2.2.1.2.2 du RFA 2020).

Il est précisé que la mise en service des nouveaux sites « H2 » et « H3 » et le développement de l'activité de la Société à l'international auront pour effet d'augmenter les quantités de co-produits dont aura besoin la Société pour la fabrication de ses ciments, et donc sa dépendance à l'égard des fournisseurs. Cependant, le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs restera maîtrisé car les besoins de la Société en fourniture en co-produits seront bien inférieurs aux quantités disponibles sur les marchés d'approvisionnement.

La Société estime toutefois que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré :

- qu'il existe de nombreuses sources d'approvisionnement en laitier de haut-fourneau, argile, gypse et désulfogypse, et la Société estime qu'il est possible d'étendre le nombre de co-produits utilisés pour la fabrication de ses ciments, de sorte que la probabilité d'occurrence de ce risque est modérée ; et
- que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur les délais de livraison des ciments Hoffmann Green aux clients de la Société, sur la réputation de la Société), impact dont l'ampleur potentielle serait accrue par le développement de l'activité de la Société en France et à l'international en raison de la hausse des volumes de matières premières concernées, et qui a conduit la Société à réhausser le degré de criticité net de ce risque.

Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international (*nouveau risque*)

La Société avait annoncé dès son introduction en bourse sur Euronext Growth que son modèle économique serait amené à évoluer au rythme du développement du Groupe, notamment avec le développement d'accords de licence sur le volet international de la stratégie de la Société (voir la section 2.2.5 « Stratégie » du RFA 2020). Le produit net de l'Offre s'inscrit dans la mise en œuvre de cette stratégie (voir le chapitre X ci-après du Prospectus « Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit »).

La Société pourrait procéder à une mauvaise analyse de marchés et conclure des partenariats dans des pays ou des régions où la demande de ciment décarboné n'est finalement pas aussi attractive qu'escompté par la Société et pourrait générer un chiffre d'affaires moins important que prévu.

La Société pourrait également conclure des accords de licence avec des partenaires qui ne respecteraient pas leurs engagements ou qui tenteraient de copier les technologies, le savoir-faire ou les secrets industriels de la Société.

Le développement de l'activité de la Société à l'international rendra la Société plus visible auprès des acteurs internationaux du bâtiment, ce qui pourrait conduire des concurrents malveillants à tenter de porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société.

Enfin, le risque lié à la cybercriminalité sera démultiplié du fait du nombre croissant de partenaires internationaux.

La probabilité que le développement de l'activité à l'international soit moins rentable que prévu, qu'il génère des contentieux en lien avec la propriété intellectuelle, ou encore qu'il accroisse le risque pour la Société de devenir la cible de diffamation ou d'actes relevant de la cybercriminalité est modérée. En effet, la mise en place de ces partenariats via la conclusion d'accords de licence sera progressive et réalisée après une analyse poussée des différents marchés internationaux, notamment au regard de l'évolution de la réglementation concernant les émissions de carbone. En outre, en cas de violation des accords de licence ou d'appropriations illicites de droits de propriété intellectuelle, des recours pourraient être exercés. Par ailleurs, la Société étendra au niveau international toutes les mesures mises en œuvre sur le territoire national visant à garantir une bonne information du marché concernant son activité afin de protéger son image et sa réputation. Enfin, la Société entend conclure des partenariats avec des acteurs dont les serveurs resteront indépendants, c'est-à-dire non connectés avec ceux de la Société, ce qui devrait limiter les risques d'exposition à la cybercriminalité.

Si les risques susvisés devaient se réaliser, leur impact serait modéré dans la mesure où la majorité de son activité resterait en tout état de cause exercée en France.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme modéré.

Facteurs de risques liés aux valeurs mobilières faisant l'objet du présent Prospectus

La Société a évalué l'importance des risques liés aux valeurs mobilières faisant l'objet du présent Prospectus en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif.

Les facteurs de risques les plus importants relatifs à ces valeurs mobilières sont indiqués en premier et signalés par un astérisque conformément à l'évaluation susmentionnée.

Si les actionnaires existants ne souscrivent pas d'actions dans le cadre du délai de priorité qui leur est réservé, leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote de la Société sera diminué. Le délai de priorité réservé aux actionnaires n'est par ailleurs ni négociable ni cessible.*

Dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires existants pourront souscrire à titre irréductible à une quote-part du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu tel que présenté à la section IX (Nature, catégorie et code ISIN des Actions Nouvelles) et à la section

VIII (Nombre d'Actions Nouvelles, montant et prix de souscription) du présent Prospectus), correspondant à leur quote-part dans le capital de l'émetteur.

L'Offre porte sur un nombre maximum de 1.000.000 Actions Nouvelles. En pratique, chaque actionnaire existant pourra passer un ordre de souscription prioritaire et irréductible portant sur un nombre d'Actions Nouvelles correspondant (i) au nombre maximum d'Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre (soit 1.000.000) multiplié par (ii) sa quote-part dans le capital de la Société au 22 novembre 2021 (correspondant (a) au nombre d'actions de la Société qu'il détient (et qu'il aura immobilisées) au 22 novembre 2021, divisé par (b) 13.602.387 (nombre total d'actions existantes composant le capital de la Société) (les « **Actions Existantes** »)).

Si les actionnaires existants ne souscrivent pas d'actions dans le cadre du délai de priorité qui leur est réservé, leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote de la Société sera significativement diminué. Il est par ailleurs rappelé que ce délai de priorité n'est ni négociable ni cessible.

En cas d'insuffisance de la demande, l'émission des Actions Nouvelles pourrait être limitée à 75 % du Montant Maximum ou pourrait être annulée.*

L'émission ne faisant pas l'objet d'un contrat de garantie, en cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée pourrait être limitée à 75 % du montant maximum total de l'émission, prime d'émission incluse, lequel s'élève à 25.000.000 euros (dont 1.000.000 euros de nominal et 24.000.000 euros de prime d'émission) sur la base du Prix Maximum (le « **Montant Maximum** »).

Si le montant des souscriptions reçues par la Société (y compris celles couvertes par les engagements irrévocables de souscription) représentait moins de 75% du Montant Maximum (soit 18,75 millions d'euros, sur la base d'un Prix de l'Offre fixé tel que présenté à la section VIII (Nombre d'Actions Nouvelles, montant et prix de souscription) du présent Prospectus), l'Offre serait alors annulée et l'ensemble des ordres de souscription passés dans ce cadre seraient alors caducs et annulés de façon rétroactive.

Il est cependant précisé à cet égard que l'émission des Actions Nouvelles fait l'objet d'engagements irrévocables de souscription représentant ensemble 9 % du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu.

Les actionnaires qui exerceraient en totalité leur droit de souscription à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité pourraient se voir relués si le nombre final d'Actions Nouvelles devait être inférieur au nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu.

Dans l'hypothèse où le nombre final d'Actions Nouvelles serait inférieur au nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu, les actionnaires qui souscriraient des actions dans le cadre du délai de priorité qui leur est réservé pourraient être amenés à souscrire un montant supérieur à leur quote-part du capital et être, par conséquent, relués dans celui-ci.

La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées, notamment pendant la période de crise sanitaire liée à la COVID-19. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la

Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et évènements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risques relatifs au Groupe présentés dans la présente rubrique, ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société.

Les marchés financiers sont affectés par de nombreux facteurs, tels que l'offre et la demande de titres, les conditions économiques et politiques générales, les évolutions ou les prévisions relatives aux taux d'intérêt et aux taux d'inflation, les fluctuations monétaires, les prix des matières premières, les évolutions de la perception des investisseurs et les évènements exceptionnels (tels que des attentats terroristes ou des catastrophes naturelles), ou l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19. Chacun de ces facteurs pourrait influencer le prix de marché des Actions Nouvelles ou des Actions Existantes.

Des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché, pendant ou après la période de souscription et avoir un impact défavorable sur le cours de bourse de l'action de la Société.

La vente d'actions de la Société sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant et/ou après la période de souscription, pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse des actions de la Société.

La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours de bourse des actions des ventes d'actions par ses actionnaires. Il est toutefois rappelé que des engagements de conservation d'actions Hoffmann Green Cement Technologies (plus amplement détaillés à la section VIII du présent Prospectus) ont été contractés pour une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, par des actionnaires détenant ensemble 64,4 % du capital de la Société. La vente d'actions de la Société sur le marché par ces actionnaires après l'expiration de ces engagements de conservation, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société.

Par ailleurs, deux investisseurs se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'Offre à hauteur d'un nombre total de 90.000 Actions Nouvelles (soit 9 % du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu), pour un montant maximum total de 2.253.000 euros (soit 9 % du Montant Maximum). Les Actions Nouvelles souscrites par ces investisseurs ne sont pas soumises à un engagement de conservation.

Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à la souscription des Actions Nouvelles, notamment à l'expiration des engagements de conservation susvisés, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la Société à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des Actions Nouvelles.

V. ETATS FINANCIERS

Informations financières historiques et audit des informations financières annuelles

Les dernières informations financières annuelles datent du 31 décembre 2020.

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, est incorporé par référence dans le Prospectus le RFA 2020 pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr), en ce compris :

- les comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020 audités et le rapport du commissaire aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 159 à 234 et pages 235 à 240 du RFA 2020 ;

- les comptes sociaux en normes françaises de l'exercice clos le 31 décembre 2020 audités et le rapport du commissaire aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 241 à 278 et pages 279 à 284 du RFA 2020.

Il est précisé que les informations financières de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'un audit sans réserve par le cabinet KPMG S.A., 7 boulevard Albert Einstein, B.P. 41125, 44311 Nantes Cedex 3, commissaire aux comptes titulaire de la Société nommé par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2019.

Normes comptables : les informations financières consolidées sont établies conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers concernés.

Normes comptables nationales : les comptes sociaux de la Société sont préparés conformément aux règles et principes comptables français.

Changement de date de référence comptable : néant.

Changement de référentiel comptable : néant.

Informations financières intermédiaires

Les dernières informations financières intermédiaires datent du 30 juin 2021, étant précisé que ces comptes n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'une revue limitée par le commissaire aux comptes.

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, est incorporé par référence dans le Prospectus le RFS 2021 pour le semestre clos le 30 juin 2021, disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr), en ce compris les comptes consolidés semestriels en normes IFRS pour la période de 6 mois close le 30 juin 2021 non audités, tels que présentés à la section 2 du RFS 2021.

Aucun changement significatif susceptible d'affecter la situation financière de la Société n'est intervenu depuis le 30 juin 2021.

Informations financières PRO FORMA

Non applicable.

VI. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas versé de dividendes à ses actionnaires au cours des trois derniers exercices.

Politique de distribution des dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

VII. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Les événements majeurs postérieurs à la clôture des comptes semestriels au 30 juin 2021 figurent dans la section 1.3 du RFS 2021, mis à disposition le 20 septembre 2021 et incorporé par référence dans le Prospectus, en application de l'article 19 du Règlement Prospectus.

Les nouvelles informations concernant la Société depuis la mise à disposition du RFS 2021 sont présentées ci-dessous. L'ensemble des communiqués de presse, y compris ceux présentés dans la présente rubrique, sont disponibles en intégralité sur le site d'Hoffmann Green Cement Technologies : [Rubrique Investisseurs > Informations Financières > Communiqués de Presse \(www.ciments-hoffmann.fr\)](#).

7.1 Incidence économique et financière, connue et future, de la pandémie COVID-19

En 2020, les mesures de confinement successives et de fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l'activité de la Société. La crise sanitaire de la COVID-19 a entraîné un ralentissement dans les objectifs de croissance du chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2020. Ainsi, la concrétisation de certains accords commerciaux, initiés depuis plusieurs mois, a été retardée. Les essais techniques menés en collaboration avec certains partenaires sur leurs sites ont été significativement réduits voire suspendus au cours du premier semestre 2020, ce qui a généré un important retard dans la réalisation de ces essais, et dans la délivrance des Appréciations Techniques d'Expérimentation (ATEX). Concernant la recherche d'un terrain en région parisienne pour la construction du site « H3 », celle-ci avait été initialement prévue pour le premier semestre 2020, puis a été suspendue durant la période du second confinement, puisqu'aucune visite de site ne pouvait être réalisée. La crise pourrait entraîner un retard dans la signature de l'acquisition du terrain en région parisienne, étant précisé que la Société conserve son objectif de procéder à cette signature avant la fin de l'année 2021.

En 2021, la Société reste impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Beaucoup d'entreprises du secteur de la construction limitent encore les contacts en présentiel avec leurs fournisseurs et partenaires, ce qui freine le développement commercial de la Société, et en particulier la prospection auprès de nouveaux clients, en France et à l'international. Pour les prochains trimestres à venir, le risque de voir des variants se développer et rendre potentiellement les vaccins moins efficaces demeure une incertitude. Cette incertitude pourrait conduire certains clients ou prospects à reporter leurs décisions d'investissement, à faire des arbitrages dans leurs investissements, ou encore à renoncer à certains investissements.

Les principales mesures d'accompagnement dont le Groupe a bénéficié pendant cette période sont la prise en charge du chômage partiel pour un montant global de 58K€ sur l'exercice 2020. A ce jour, la Société n'a pas bénéficié de prêt garanti par l'Etat (PGE).

La présente section a été mise à jour depuis la dernière communication de la Société sur ce sujet figurant à la section 2.7 du RFA 2020.

7.2 Etat des financements et investissements majeurs de la Société et rappel des données financières clés

Comme indiqué dans la section 1.4.1.10 du RFS 2021, la Société rappelle que les investissements estimés dans les unités de production H2 et H3 s'établissent à 45 M€, étant précisé qu'au 30 septembre 2021, 21,4 M€ devraient être dépensés à l'avenir dans le cadre de contrats conclus avec divers intervenants pour le chantier de construction du site H2 (dont 7,3 M€ ont déjà été payés). En revanche, à ce jour, aucun engagement ferme n'a été conclu au titre de la construction du site H3 et des silos de stockage sur le port de La Rochelle (cette dernière représentant un budget estimé à 10 M€).

Ces investissements sont financés en partie grâce aux 74 millions d'euros levés lors de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth à Paris en octobre 2019, ainsi que par des financements bancaires. Comme annoncé dans le communiqué de presse de la Société sur ses résultats semestriels 2021 en date du 20 septembre 2021, la Société s'est vu octroyer deux prêts pour un montant total de 5 M€, dont les fonds ont été libérés au cours du premier semestre 2021. La Société a sollicité d'autres organismes bancaires et percevra une enveloppe complémentaire de prêts de 6 M€ en décembre 2021.

Les investissements susvisés ne seront pas financés par les fonds levés dans le cadre de l'Offre (voir la section X « Raison de l'Offre et utilisation prévue du produit » du présent Prospectus).

Les tableaux ci-après indiquent les principaux indicateurs financiers de la Société dont la composition de la trésorerie disponible :

En K€ - Compte de résultat	S1 2021	2020
CA	540	504
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	-3 592	-5 882
Résultat Opérationnel	-3 552	-5 970
Résultat Net	-2 684	-6 119

En K€ - Flux de trésorerie	S1 2021	2020
Flux de trésorerie de l'activité	-3 960	-2 877
Flux de trésorerie liés aux investissements	-6 353	4 187
Flux de trésorerie liés aux financements	4 145	4 045
Flux de trésorerie	-6 167	5 354

En K€ - Bilan	S1 2021	2020
Actifs Non Courants	41 171	35 340
Actifs Courants	45 935	49 733
Capitaux Propres	62 274	64 643
Passifs Non Courants	19 369	15 569
Passifs Courants	5 463	4 861
TOTAL BILAN	87 106	85 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 101	46 268
Actifs financiers (OPCVM)	10 000	10 000
Emprunts et dettes financières Non Courants	17 240	13 637
Emprunts et dettes financières Courants	2 704	2 175
Trésorerie Nette	30 157	40 456

7.3 Hoffmann Green signe un accord de partenariat stratégique avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Le 6 octobre 2021, Hoffmann Green a annoncé la signature d'un accord de partenariat stratégique avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et renforce ainsi sa

relation avec cet EPIC, qui exerce 5 activités clés : la recherche et expertise, l'évaluation, les essais, la certification et la diffusion des connaissances.

Le CSTB a pour ambition de repenser les bâtiments et la ville de demain en accompagnant et en sécurisant les projets de construction ou de rénovation durable. Son objectif est d'améliorer la qualité de vie des usagers, tout en anticipant les effets du changement climatique. Pour ce faire, le centre favorise l'émergence d'innovations et leur accès au marché par l'attribution d'évaluations (niveaux de performance et de durabilité) et la délivrance de certifications.

En ce sens, le CSTB accompagne Hoffmann Green depuis 2017 dans l'évaluation de la performance, la durabilité et la sécurité de ses ciments décarbonés. La stratégie en matière de recherche et de développement d'Hoffmann Green est d'investir continuellement dans le développement de nouvelles technologies décarbonées. La signature de cet accord de partenariat permettra à la Société de bénéficier dans la durée de délais optimisés dans le traitement de ses dossiers pour l'évaluation de ses technologies actuelles et futures.

7.4 Hoffmann Green signe un contrat de distribution au Benelux avec EcoBati pour son ciment H-IONA

Le 4 octobre 2021, Hoffmann Green a annoncé la signature d'un contrat de distribution de son ciment H-IONA au Benelux avec l'entreprise EcoBati, une enseigne historique belge disposant d'une expertise et d'une expérience de plus de 30 ans dans la vente et le conseil des matériaux de construction écologiques. Le groupe belge EcoBati achètera et distribuera au sein de ses points de vente, et via son site Internet des sacs de ciment H-IONA de 25 kg. A travers ce partenariat, le ciment le plus décarboné du marché européen sera proposé pour la première fois à la vente en Europe. Ce nouveau contrat se traduit par des premières livraisons d'ici fin 2021 et vient faire grossir le solide carnet de commandes de la Société.

7.5 Hoffmann Green annonce la signature du contrat de distribution du ciment H-IONA avec le Groupe Ravate

Le 27 septembre 2021, Hoffmann Green a annoncé la signature d'un contrat d'une durée de trois ans avec le Groupe Ravate, enseigne historique de La Réunion et de l'océan Indien, pour la distribution de sacs de ciment H-IONA. Une semaine après le lancement commercial de H-IONA, 4^{ème} technologie de la Société, Hoffmann Green conclut un premier contrat de distribution. Dans le cadre de ce partenariat, le Groupe Ravate achètera et distribuera à la Réunion, à Mayotte et à l'île Maurice des sacs de 25 kg de ciment H-IONA. Ce contrat va générer des premières livraisons d'ici la fin de l'année 2021 et va donc permettre de répondre à la forte demande pour cette nouvelle technologie. Le groupe réunionnais proposera ainsi aux professionnels de la construction et au grand public, à travers plus de 40 points de vente, le ciment le plus décarboné du marché européen. Pour rappel, la technologie H-IONA développée par Hoffmann Green présente une empreinte carbone six fois moins élevée qu'un ciment portland traditionnel.

7.6 Perspectives

A la date du Prospectus, le carnet de commandes s'établit à plus de 200.000 tonnes de ciment, en croissance de 29 % par rapport au 31 décembre 2020, soit 45.000 tonnes de commandes supplémentaires sur le premier semestre 2021, étant rappelé que le carnet de commandes s'inscrit dans un processus industriel de longue durée, allant de 12 à 36 mois, entre la signature du contrat et la livraison effective du ciment (selon le cycle commercial détaillé et schématisé à la section 1.2 du RFS 2021), et reflète à la fois les flux entrants (signature de nouveaux contrats) et les flux sortants (livraison effective du ciment).

Sur l'ensemble de l'année 2021, la Société prévoit de commercialiser 10.000 tonnes de ciment, correspondant aux engagements de ses partenaires à date comme mentionné dans le RFS 2021 (voir section 1.2 du RFS 2021, contre 20.000 tonnes annoncées dans le RFA 2020). Le lancement du développement à l'international et l'accélération du développement en France, qui ont vocation à être financés par le produit net de l'Offre, devraient se traduire par des recrutements dès la fin 2021 pour des premières unités qui devraient voir le jour hors de France à horizon 2025/2026. Cette stratégie volontariste devrait permettre à la Société de percevoir des redevances au travers de contrats de licence de l'ordre de 10 M€ en 2026, correspondant à 4 unités de production à l'international ; ce chiffre d'affaires supplémentaire vient s'ajouter à l'objectif de 120 M€ confirmé lors de la présentation de ses résultats semestriels 2021, soit un chiffre d'affaires d'environ 130 M€ à horizon 2026. Les recrutements qui devraient être réalisés dès la fin 2021 pour permettre ces développements en France et à l'international pèseront sur les charges de la Société et devraient engendrer un report de 2 ans des objectifs de rentabilité communiqués par la Société. Ainsi, la Société prévoit de disposer d'un EBITDA positif à partir de 2024 (au lieu de 2022 comme annoncé dans le RFS 2021) et d'un Résultat Opérationnel Courant positif à partir de 2025 (au lieu de 2023 comme annoncé dans le RFS 2021). La Société vise toujours un objectif de 40 % de marge sur EBITDA à l'horizon 2026.

D'ici 2030, la Société vise la construction de 15 à 20 unités de production par les futurs partenaires à l'international susceptibles de générer des redevances de licence de l'ordre de 30 M€ par an.

VIII. CONDITIONS DE L'OFFRE, ENGAGEMENTS FERMES ET INTENTIONS DE PRENDRE UNE SOUSCRIPTION, ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONVENTIONS DE PRISE FERME ET DE PLACEMENT

Nombre d'Actions Nouvelles, montant de l'Offre, prix de souscription et modalités de souscription

Structure de l'émission : un nombre maximum de 1.000.000 Actions Nouvelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, avec un délai de priorité au profit des actionnaires existants de la Société (l'« **Augmentation de Capital avec Délai de Priorité** ») qui pourront souscrire, à titre irréductible uniquement, aux Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre. Les Actions Nouvelles seront émises dans le cadre de la 11^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le 4 juin 2021. Un nombre inférieur d'Actions Nouvelles pourra être émis en fonction de la demande dans le cadre de l'Offre.

Nombre d'Actions Nouvelles, montant et prix de souscription : l'Offre porte sur un nombre maximum de 1.000.000 actions nouvelles de la Société (les « **Actions Nouvelles** »). Le prix des Actions Nouvelles offertes dans le cadre du délai de priorité et de l'Offre au Public sera égal au prix des Actions Nouvelles offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). Le Prix de l'Offre ne pourra excéder 25 euros, ce montant ayant été déterminé par le Directoire de la Société lors de sa réunion du 19 novembre 2021 (le « **Prix Maximum** »), étant précisé que le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en-dessous du Prix Maximum. Conformément à la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le 4 juin 2021, le Prix de l'Offre sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 dernières séances de bourse précédant le début de l'offre au public au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129, soit 26,79 euros, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 %, soit 21,43 euros (en prenant comme référence les séances de bourse du 17, du 18 et du 19 novembre 2021) (le « **Prix Minimum** »). Sur la base du Prix Maximum, l'augmentation de capital initialement prévue, prime d'émission incluse, sera d'un

montant maximum de 25 millions d'euros. En tout état de cause, l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, résultant de l'Offre ne pourra représenter moins de 75 % du Montant Maximum (soit 18,75 millions d'euros), étant rappelé que le Prix de l'Offre sera fixé par le Directoire de la Société entre le Prix Maximum et le Prix Minimum.

Délai de priorité : un délai de priorité de souscription de cinq jours de bourse consécutifs, du 23 novembre 2021 au 29 novembre 2021 (inclus) à 17 heures, est accordé aux actionnaires dont les actions sont inscrites en compte à la date du 22 novembre 2021. Ce délai de priorité n'est ni cessible, ni négociable. Ces actionnaires bénéficieront de ce délai de priorité uniquement à titre irréductible, durant lequel ils auront, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent à la date du 22 novembre 2021, une priorité irréductible à la souscription des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre à hauteur de leur quote-part dans le capital de la Société. Il n'est pas prévu de souscription à titre réductible dans le cadre du délai de priorité. L'exercice de ce délai de priorité sera conditionné par l'immobilisation jusqu'à la clôture du délai de priorité, soit jusqu'au 29 novembre 2021 (inclus), des actions existantes détenues par l'actionnaire concerné utilisées à cette fin, auprès de BNP Paribas Securities Services (Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93500 Pantin, France), pour les actions inscrites en compte au nominatif pur et auprès de l'intermédiaire financier auprès duquel lesdites actions sont inscrites en compte pour les titres au nominatif administré et au porteur.

En pratique, chaque actionnaire pourra passer un ordre de souscription prioritaire et irréductible portant sur un nombre d'Actions Nouvelles correspondant (i) au nombre maximum d'Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre (soit 1.000.000) multiplié par (ii) sa quote-part dans le capital de la Société au 22 novembre 2021 (correspondant (a) au nombre d'actions de la Société qu'il détient (et qu'il aura immobilisées) au 22 novembre 2021, divisé par (b) 13.602.387 (nombre d'Actions Existantes)). Le nombre d'Actions Nouvelles attribuées sera arrondi à l'entier inférieur. Par dérogation, tout actionnaire qui se verrait attribuer par application de cette règle le droit de souscrire moins d'une Action Nouvelle aura le droit de souscrire une Action Nouvelle. Les actionnaires souhaitant souscrire un nombre égal ou en deçà du nombre d'Actions Nouvelles auquel ils peuvent prétendre au titre du délai de priorité ne pourront pas être réduits en deçà de ce nombre (sous réserve de la règle d'arrondi du nombre d'Actions Nouvelles attribuées) et auront la certitude d'être servis intégralement, que l'augmentation de capital soit réalisée à 100 % ou qu'elle soit réalisée pour un montant compris entre 100 % et 75 % (inclus) du Montant Maximum. Les actionnaires souhaitant souscrire au-delà du nombre d'actions auquel ils peuvent prétendre au titre de l'exercice du délai de priorité devront le faire en passant un ordre dans le cadre de l'Offre au Public ou du Placement Global, qui sera alors traité sans priorité par rapport aux ordres passés par tout investisseur souhaitant souscrire dans le cadre de l'Offre au Public ou dans le cadre du Placement Global. A titre d'illustration, un actionnaire qui détiendrait 1.361 actions, soit 0,01 % du capital, pourra souscrire à titre irréductible pour un nombre maximum d'Actions Nouvelles égal à 0,01 % du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu, soit jusqu'à 100 Actions Nouvelles, avec la certitude d'être servi intégralement, que l'augmentation de capital soit réalisée à 100 % ou à 75 % du Montant Maximum. La fraction de son ordre excédant ce nombre d'Actions Nouvelles constituera un ordre supplémentaire, qui sera alloué à la seule discrétion de la Société, sans bénéficier d'une quelconque priorité.

Dans le cadre du délai de priorité, les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs seront reçus de la manière suivante :

- pour les souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, les souscriptions et les versements des fonds seront reçus entre le 23 novembre 2021 et le 29 novembre 2021 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes ; et
- pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure, les souscriptions et les versements des fonds seront reçus entre le 23 novembre 2021 et

le 29 novembre 2021 par BNP Paribas Securities Services (Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93500 Pantin, France).

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de BNP Paribas Securities Services, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Offre au Public et Placement Global : les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité feront l'objet d'une offre globale comprenant :

- une offre au public en France à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre au Public** ») ; et
- un placement global destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Les actions émises dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Global seront allouées à l'entière discrétion de la Société en fonction de la demande (les actionnaires ne bénéficiant pas dans ce cadre d'une quelconque priorité). La période de souscription dans le cadre de l'Offre au Public sera ouverte uniquement en France, du 23 novembre 2021 au 29 novembre 2021 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de BNP Paribas Securities Services, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La période de souscription dans le cadre du Placement Global aura lieu du 23 novembre 2021 au 30 novembre (inclus) à 12 heures. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 30 novembre 2021 avant 12 heures (heure de Paris) (date indicative).

Engagements fermes et intentions de souscription

Engagements fermes de souscription : deux actionnaires se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'Offre, à savoir :

- Lombard Odier Asset Management (Europe) Limited, à hauteur d'un nombre total de 60.000 Actions Nouvelles (soit 6 % du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu), pour un montant maximum total de 1.458.000 euros (soit 5,83 % du Montant Maximum), à condition que le Prix de l'Offre n'excède pas 24,30 euros ;
- Swedbank Robur Fonder AB, à hauteur d'un nombre total de 30.000 Actions Nouvelles (soit 3 % du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu), pour un montant maximum total de 795.000 euros (soit 3,18 % du Montant Maximum), à condition que le Prix de l'Offre n'excède pas 26,50 euros,

soit un total de 90.000 Actions Nouvelles (représentant 9 % du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu), pour un montant maximum total de 2.253.000 euros (représentant 9 % du Montant Maximum).

A la date du présent Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intention d'autres actionnaires ou membres de ses organes d'administration ou de direction quant à leur participation à l'Offre.

Placement – Garantie

Le placement des Actions Nouvelles est effectué par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) et ODDO BHF SCA, intervenant en tant que Coordinateurs, Chefs de File et Teneurs de Livre associés de l'Offre aux termes d'un contrat de placement conclu avec la Société (le « **Contrat de Placement** »). L'Offre ne fait pas l'objet d'une garantie de placement de la part des Coordinateurs, Chefs de File et Teneurs de Livre associés et le Contrat de Placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce, ni une garantie de prise ferme.

Engagements d'abstention et de conservation des titres

Engagement d'abstention : dans le cadre du Contrat de Placement, la Société a contracté un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve des exceptions usuelles (émission des Actions Nouvelles, programme de rachat d'actions, émission de titres financiers offerts ou cédés aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de plans existants ou à venir, émission de titres financiers dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition de titres ou d'actifs à la condition que (i) le bénéficiaire de ces titres financiers accepte de reprendre cet engagement pour la durée restant à courir de cet engagement et (ii) le nombre total de titres de la Société émis dans ce cadre n'excède pas 5 % du capital).

Engagement de conservation de titres : Messieurs Julien Blanchard (Président du Directoire), directement et indirectement au travers de Gillaizeau Terre Cuite, et David Hoffmann (membre du Directoire), directement et indirectement au travers de Hoffmann Capital Holding, ont contracté l'engagement de conserver leurs actions Hoffmann Green Cement Technologies jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, étant précisé que ces actionnaires détiennent de concert 54,1 % du capital de la Société avant l'Offre. Cet engagement de conservation a vocation à se substituer, pendant la période de 6 mois qu'il recouvre, à l'engagement de conservation existant à leur égard, contracté dans le cadre de l'inscription aux négociations des actions de la Société sur Euronext Growth à Paris (portant sur 90 % des actions de la Société qu'ils détiennent et/ou qu'ils viendraient à détenir par l'exercice de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, entre le 13^{ème} mois et le 36^{ème} mois (inclus) suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, soit le 18 octobre 2019), étant précisé en tant que de besoin que l'engagement de conservation existant restera en vigueur à l'expiration de cette période de 6 mois, et ce jusqu'à son terme initial (soit le 18 octobre 2022). Trois autres actionnaires, membres du Conseil de surveillance de la Société, à savoir la SAS Cougnaud, Madame Isabelle Mommessin et Hestia, ont contracté l'engagement de conserver leurs actions Hoffmann Green Cement Technologies jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, étant précisé que ces trois actionnaires détiennent ensemble 10,3 % du capital de la Société avant l'Offre. Ces engagements de conservation ont été contractés sous réserve des exceptions usuelles (OPA/OPE, participation à toute opération portant sur des Actions Nouvelles ou acquises sur le marché postérieurement à la cotation des Actions Nouvelles, cession dans le cadre d'une opération de réorganisation patrimoniale personnelle et/ou de transmission familiale, cession à toute personne morale contrôlée par l'actionnaire).

IX. INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES ACTIONS ET LEUR SOUSCRIPTION

Nature, catégorie et code ISIN des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles seront des actions ordinaires de la Société, de même catégorie et entièrement assimilées aux Actions Existantes.

A compter de leur date d'émission, les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit à tous les droits attachés aux Actions Existantes détaillés dans les statuts de la Société, notamment :

- le droit à dividendes ;
- le droit de vote (étant précisé que, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double est attribué par les statuts de la Société à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, de manière continue depuis deux ans au moins, au nom d'un même titulaire) ;
- le droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital ;
- le droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0013451044.

Il est rappelé que les actionnaires de la Société sont soumis aux obligations de déclarations légales et réglementaires en matière de franchissement des seuils de 50 % et 95 % du capital ou des droits de vote de la Société (à la hausse ou à la baisse), de telles déclarations devant être adressée à l'Autorité des Marchés Financiers et à la Société dans un délai de quatre jours de bourse suivant le franchissement de seuil considéré. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

En outre, conformément à l'article 10 des statuts de la Société, les actionnaires sont soumis aux obligations de déclaration des franchissements de seuils statutaires auprès de la Société, s'ils viennent à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société. Dans une telle hypothèse, une déclaration doit être effectuée à la Société selon les mêmes modalités que les déclarations de franchissements de seuils légaux.

Il est appliqué les dispositions légales en matière de franchissement de seuils légaux pour :

- les règles d'assimilation pour la détermination du seuil ; et
- les sanctions applicables en cas de défaut de déclaration dans les conditions ci-dessus.

L'obligation de déclaration de franchissement des seuils statutaires est applicable de la même façon à tout franchissement à la baisse de l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Modalités de souscription et restrictions applicables

Révocation / suspension de l'Offre : l'Offre sera annulée par la Société à la date de règlement-livraison si les souscriptions reçues n'atteignent pas un minimum de 75 % du Montant Maximum. En cas de non atteinte du seuil de 75 % du Montant Maximum ou de non-émission du certificat du dépositaire, cette information fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et mis en ligne sur le site internet de la Société et d'un avis diffusé par Euronext.

Réduction de la souscription : les actionnaires de la Société bénéficient d'un délai de priorité uniquement à titre irréductible dans les conditions décrites à la section IX (Versement des fonds et modalités de délivrance des Actions Nouvelles) du présent Prospectus. Sous réserve de la règle d'arrondi du nombre d'Actions Nouvelles attribuées prévue à la section VIII (Délai de priorité) du présent Prospectus, leurs ordres ne pourront pas être réduits en deçà de leur quote-part proportionnelle du nombre d'Actions Nouvelles initialement prévu.

Les ordres de souscription dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Global pourront être réduits en fonction de l'importance de la demande et du nombre d'Actions Nouvelles souscrites par les actionnaires dans le cadre du délai de priorité.

Montant minimum et/ou maximum d'une souscription : il n'y a pas de minimum et/ou de maximum de souscription (voir toutefois la section VIII (Délai de priorité) du présent Prospectus pour les ordres de souscription prioritaires des actionnaires dans le cadre du délai de priorité).

Révocation des ordres de souscription : les ordres de souscription reçus dans le cadre du délai de priorité et de l'Offre au Public sont irrévocables.

Versement des fonds et modalités de délivrance des Actions Nouvelles : les souscriptions d'Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 29 novembre 2021 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte. Les souscriptions d'Actions Nouvelles et les versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais jusqu'au 29 novembre 2021 inclus auprès de BNP Paribas Securities Services (Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93500 Pantin, France). Les ordres de souscription reçus dans le cadre du délai de priorité, de l'Offre au Public et du Placement Global devront expressément mentionner le nombre d'Actions Nouvelles souhaitées. Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription. Les souscriptions pour lesquelles les versements correspondants n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de BNP Paribas Securities Services, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La date de livraison des Actions Nouvelles est prévue le 2 décembre 2021 selon le calendrier indicatif.

Publication des résultats de l'Offre : à l'issue de la période de souscription visée à la section IX (Versement des fonds et modalités de délivrance des Actions Nouvelles) du présent Prospectus et après centralisation des souscriptions, un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions sera diffusé et mis en ligne sur le site internet de la Société le 30 novembre 2021.

Par ailleurs, un avis diffusé par Euronext relatif à l'admission des Actions Nouvelles mentionnera le nombre définitif d'Actions Nouvelles émises (voir la section IX (Calendrier de l'Offre) du présent Prospectus).

Restrictions applicables à l'Offre : les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité feront l'objet d'une Offre au Public en France, principalement destinée aux personnes physiques, et d'un Placement Global destiné aux investisseurs institutionnels comportant une offre auprès d'investisseurs qualifiés en France et dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon). L'Offre au Public ne sera ouverte qu'en France. La diffusion du Prospectus, de son résumé ou de tout autre document ou information relatifs aux opérations prévues par le Prospectus ou l'offre ou la vente ou la souscription des actions de la Société peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession des documents susvisés doivent s'informer des éventuelles restrictions découlant de la réglementation locale et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucun ordre émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenus.

Calendrier de l'Offre

19 novembre 2021	Décision du Directoire fixant les modalités indicatives de l'Offre Approbation du Prospectus par l'AMF Signature du contrat de placement Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Offre et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
22 novembre 2021	Diffusion par Euronext de l'avis d'ouverture de l'Offre au Public. Date limite de l'inscription en compte des actions de la Société afin de bénéficier du délai de priorité de souscription (<i>record date</i>).
23 novembre 2021	Ouverture du délai de priorité et de la période de souscription dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Global.
29 novembre 2021	Clôture du délai de priorité et de l'Offre au Public à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet (si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier).
30 novembre 2021	Clôture du Placement Global (à 12 heures (heure de Paris)). Centralisation. Fixation des modalités définitives de l'augmentation de capital. Diffusion par la Société du communiqué de presse annonçant le résultat des souscriptions et la fixation des modalités définitives de l'augmentation de capital. Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre.
2 décembre 2021	Émission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles. Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth.

Règlement-livraison des Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera le règlement-livraison des actions entre teneurs de compte-conservateurs le 2 décembre 2021, selon le calendrier indicatif susvisé. Il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres et négociables à compter du 2 décembre 2021.

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés :

PORTZAMPARC (GROUPE BNP PARIBAS)

1 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France

ODDO BHF SCA

12, boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09, France

X. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PRÉVUE DU PRODUIT

Sur la base du Prix Maximum, le produit net maximum estimé de l'Offre s'élève à environ 24,2 millions d'euros. La répartition des besoins est la suivante :

Lancement du développement à l'international (65 % du produit net maximum estimé, soit environ 15,7 M€) :

- a) mise en œuvre de contrats de licence à l'international portant sur l'utilisation des technologies (ciments) et des procédés industriels de la Société avec des partenaires (acteurs locaux, indépendants, actifs dans le secteur de la construction) qui financeront, construiront et exploiteront des sites industriels Hoffmann Green Cement situés dans des zones géographiques matures en termes de réglementation carbone, pouvant être assortis, sur demande du ou des partenaires, de possibles participations minoritaires de la Société dans des joint-ventures créées à cet effet entre le ou les partenaires et la Société. Ces partenaires commercialiseront les technologies Hoffmann Green Cement sur leur territoire géographique. L'utilisation des technologies et des procédés industriels de la Société par ces partenaires sera susceptible de générer, dans le cadre de la mise en œuvre de ces contrats de licence, des redevances pour la Société (au forfait et/ou sur ventes) dont le montant sera corrélé au nombre de sites industriels Hoffmann Green Cement construits (la durée de construction d'un site industriel Hoffmann Green Cement étant estimée entre 18 et 24 mois) et effectivement exploités par les partenaires ;
- b) constitution d'une équipe en charge de l'internationalisation tant pour l'identification et la gestion des partenariats que pour le support technique, industriel et commercial auprès des partenaires.

Accélération du développement en France (35 % du produit net maximum estimé, soit environ 8,5 M€) :

- c) internalisation de certains processus industriels avec la construction d'une centrale à béton sur le site de H2 pour mener en interne les essais R&D des futures technologies de la Société et être plus autonome en matière de R&D ; investissement dans quelques centrales à béton mobiles pour alimenter les différents chantiers au niveau national non adressés par les réseaux actuels de la Société ;
- d) renforcement des équipes commerciales consacrées au développement des ventes de sacs de ciments H-IONA, à la prescription et à la gestion de projets à l'échelle nationale, et accroissement de la présence de la Société au sein des réseaux de distribution.

En cas de réalisation de l'Offre à 75 %, la Société réduira les montants à investir pour permettre son développement à l'international et en France, en conservant toutefois les proportions ci-dessus, ce qui pourrait réduire la vitesse de développement envisagée.

XI. PERCEPTION D'AIDES D'ÉTAT

Les principales mesures d'accompagnement dont le Groupe a bénéficié pendant l'exercice clos au 31 décembre 2020 et la période intermédiaire close le 30 juin 2021, dans le contexte de la crise COVID, sont la prise en charge du chômage partiel pour un montant global de 58K€ sur l'exercice 2020.

Il est rappelé que les informations fournies dans la présente section relèvent de la seule responsabilité des personnes responsables au titre du Prospectus, et que l'AMF n'approuve ce Prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de

compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus sans être tenue de vérifier de manière indépendante les mentions indiquées dans la présente section.

XII. DÉCLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

A la date du Prospectus, la Société atteste que, de son point de vue, avant la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Délai de Priorité objet du Prospectus, son fonds de roulement net est suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois.

XIII. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Conformément au point XIII de l'annexe V bis du règlement (UE) 2021/337 et aux *guidelines* de l'ESMA (*European Securities Market Authority*) relatives aux obligations d'information dans le cadre du Règlement Prospectus (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021), le tableau ci-dessous présente la situation non audité des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé au 30 septembre 2021 établis selon le référentiel IFRS.

Capitaux propres et endettement (en milliers d'euros) Débit / (Crédit)	Au 30.09.2021 (non audité)
Total des dettes courantes (y compris la fraction courante des dettes non courantes)***	2 733
- cautionnées	947
- garanties	-
- non cautionnées / non garanties*	1 786
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)***	16 701
- cautionnées	3 928
- garanties	4 000
- non cautionnées / non garanties**	8 773
Capitaux propres	62 331
Capital social	13 602
Primes d'émission	61 952
Réserves Groupe****	(13 223)
Total	81 765

Endettement Net (en milliers d'euros) Débit / (Crédit)	Au 30.09.2021 (non audité)
A - Trésorerie	10 500
B - Equivalents de trésorerie *****	25 416
C - Autres actifs financiers courants *****	9 912
D - Liquidités (A+B+C)	45 827
E – Dettes financières courantes (y compris les instruments obligataires, mais à l'exclusion de la fraction courante des dettes financières non courantes)	68
F – Fraction courante des dettes financières non courantes**	2 664

G – Endettement financier courant (E + F)	2 733
H – Endettement financier courant net (G - D)	(43 095)
I – Endettement financier non courant (à l'exclusion de la fraction courante et des instruments obligataires)***	16 701
J – Instruments de dette	-
K – Fournisseurs et autres créiteurs non courants	-
L – Endettement financier non courant (I + J + K)	16 701
M – Endettement financier total (H + L)	(26 394)

Commentaires :

* Inclus la fraction courante des dettes relatives aux contrats de location (IFRS16) pour un montant de 642K€.

** Inclus la fraction non courante des dettes relatives aux contrats de location (IFRS16) pour un montant de 3 949K€.

*** La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est en cours de réalisation de son bâtiment H2, à proximité de son usine H1 existante. A ce titre, le montant des commandes réalisées à ce jour auprès des intervenants sur le chantier s'élève à 21 413 K€ dont 7 475 K€ déjà facturés et comptabilisés au 30 septembre 2021 et 7 252 K€ payés à cette même date. L'engagement réciproque sur la construction H2 s'élève donc à 13 938 K€ au 30 septembre 2021.

En financement d'H2, deux emprunts ont été signés mais ne seront encaissés qu'en décembre 2021 pour un montant global de 6 000 K€.

**** Dont résultat au 30 juin 2021 pour -2 684 K€.

Dont impact négatif sur le résultat au 30 juin 2021 de l'attribution des AGA pour 254 K€ et impact positif sur les réserves au 30 septembre 2021 pour un montant de 378 K€.

***** Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme souscrits auprès de différents partenaires financiers.

***** Les autres actifs financiers courants correspondent aux OPCVM (sous forme d'obligations).

Endettement indirect et éventuel :

La Société totalise un engagement retraite de 23 K€ au 30 septembre 2021.

XIV. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

XV. DILUTION ET PARTICIPATION APRÈS L'ÉMISSION

Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote

	Base non diluée							
	Avant Offre				Après Offre*			
	Nb actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	Nb actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Julien Blanchard (direct et indirect**)	4.620.964	34,0%	8.671.670	39,2%	4.620.964	31,65%	8.671.670	37,53%

David Hoffmann (direct et indirect***)	2.742.928	20,2%	5.485.856	24,8%	2.742.928	18,78%	5.485.856	23,74%
<i>Total Concert</i>	<i>7.363.892</i>	<i>54,1%</i>	<i>14.157.526</i>	<i>64,0%</i>	<i>7.363.892</i>	<i>50,43%</i>	<i>14.157.526</i>	<i>61,27%</i>
Membres du Conseil de surveillance (hors indépendants)	1.401.515	10,3%	2.644.696	12,0%	1.401.515	9,60%	2.644.696	11,45%
Autres	4.828.211	35,5%	5.303.378	24,0%	5.828.211	39,91%	6.303.378	27,28%
Actions auto-détenues (contrat de liquidité)	8.769	0,1%	-	-	8.769	0,06%	-	0,0%
Total	13.602.387	100,0%	22.105.600	100,0%	14.602.387	100,00%	23.105.600	100,0%

	Base diluée****							
	Avant Offre				Après Offre			
	Nb actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	Nb actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Julien Blanchard (direct et indirect**)	4.620.964	33,9%	8.671.670	39,1%	4.620.964	31,65%	8.671.670	37,53%
David Hoffmann (direct et indirect***)	2.742.928	20,1%	5.485.856	24,8%	2.742.928	18,78%	5.485.856	23,74%
<i>Total Concert</i>	<i>7.363.892</i>	<i>54,0%</i>	<i>14.157.526</i>	<i>63,9%</i>	<i>7.363.892</i>	<i>50,43%</i>	<i>14.157.526</i>	<i>61,27%</i>
Membres du Conseil de surveillance (hors indépendants)	1.401.515	10,3%	2.644.696	11,9%	1.401.515	9,60%	2.644.696	11,45%
Autres	4.865.635	35,7%	5.340.802	24,1%	5.865.635	40,07%	6.340.802	27,40%
Actions auto-détenues (contrat de liquidité)	8.769	0,1%	-	-	8.769	0,06%	-	0,0%
Total	13.639.811	100,0%	22.143.024	100,0%	14.639.810	100,00%	23.143.020	100,00%

* Calculs effectués sur la base de l'émission de 1.000.000 Actions Nouvelles.

** Directement et indirectement au travers de Gillaizeau Terre Cuite, société par actions simplifiée au capital social de 2.611.374 €, dont le siège social est situé à La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 546 150 061. Julien Blanchard détient 57,52% de la société J.B. Finance, laquelle détient 74,42 % de la société Gillaizeau Terre Cuite.

*** Directement et indirectement au travers de Hoffmann Capital Holding, société civile au capital social de 19.760 €, dont le siège social est situé à La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 825 008 774. David Hoffmann détient 99,9% de la société Hoffmann Capital Holding.

**** Etant précisé que cette base diluée est susceptible d'évoluer en fonction (i) de l'acquisition définitive de 37.424 actions Hoffmann Green Cement Technologies, attribuées gratuitement, et (ii) de la remise d'actions Hoffmann Green Cement Technologies nouvelles ou existantes au terme de cette période d'acquisition.

Incidence de l'émission sur la situation financière de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission de 1.000.000 Actions Nouvelles sur la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission des Actions Nouvelles et ne souscrivant pas à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus, après déduction des actions auto-détenues), serait la suivante :

Impact de la dilution sur le capital (en %)	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant l'Offre	1,00	1,00
Après l'Offre à 100 % (dilution maximum correspondant à l'émission de 1.000.000 Actions Nouvelles)**	0,93	0,93

* Etant précisé que cette base diluée est susceptible d'évoluer en fonction (i) de l'acquisition définitive de 37.424 actions Hoffmann Green Cement Technologies, attribuées gratuitement, et (ii) de la remise d'actions Hoffmann Green Cement Technologies nouvelles ou existantes au terme de cette période d'acquisition.

** Il est rappelé qu'un nombre inférieur d'Actions Nouvelles pourra être émis en fonction de la demande dans le cadre de l'Offre.

XVI. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société.

Le Prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Prospectus et n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.